

# INFO'VILLAGE

## Les Nouvelles de Gondreville

Mars 2021

### Le mot du maire

Les enfouissements de l'électricité et du Telecom sont maintenant terminés.

La fibre est disponible aujourd'hui pour tous les habitants de Gondreville. L'éclairage public est installé et en fonctionnement et il y a encore des réglages à faire. En effet tous les candélabres resteront allumés la nuit, contrairement à aujourd'hui, mais l'intensité sera moins forte. Les éclairages coté maison sont trop puissants, l'intensité sera réglée.

J'attends vos remarques éventuelles sur le fonctionnement de l'éclairage, car c'est important d'avoir l'avis des riverains afin de régler au mieux l'intensité lumineuse. Il restera le démontage des poteaux et des câbles qui se feront dans les prochaines semaines.

L'entreprise Eurovia a été choisie pour réaliser les travaux route d'Ormoy le Davien. Je vous tiendrai au courant dès que possible du démarrage des travaux. Portez-vous bien.

Alain Bizouard

### Rappel des mesures sanitaires applicables dans l'Oise

#### Port du masque obligatoire dans l'espace public

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans l'ensemble de l'espace public jusqu'au dimanche 18 avril.

#### Rassemblements

Interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

#### Commerces et établissements recevant du public

Seuls les commerces vendant des biens et des services de première nécessité ainsi que les libraires, les disquaires, les coiffeurs, les services de réparation et entretien d'instruments de musique, commerces de véhicules automobiles et de machines agricoles sur rendez-vous, commerce de détail de cacao, chocolats et produits de confiserie seront autorisés à ouvrir. Sur les marchés, seuls les commerces alimentaires ou proposant la vente de fleurs, graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières sont autorisés.

Dans les supermarchés, hypermarchés, seuls les biens liés aux activités dites essentielles peuvent être commercialisés ainsi que les produits de toilette, d'hygiène, d'entretien et les produits de puériculture.

#### Éducation

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé qui rend le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. La pratique de l'éducation physique et sportive des mineurs se déroule de nouveau comme les autres disciplines, dans le respect de prescriptions renforcées. Les activités sportives extra-scolaires en plein air des mineurs sont maintenues. La prise en charge périscolaire (garderie, centres de loisir) est maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées.

#### Personne âgées

Afin de lutter contre la solitude des aînés, les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.

#### Lieux de culte

Les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Une nouvelle jauge de présence dans les édifices du culte a été établie. Elle prévoit, pour l'organisation des cérémonies, de laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.

Vous pourrez trouver plus de détails et télécharger les attestations nécessaires à vos déplacements sur le site de la préfecture de l'Oise.

Nous nous efforçons de maintenir à jour les consignes sanitaires sur le tableau d'affichage de la mairie. Pensez à le consulter régulièrement.



Les analyses de l'eau de Gondreville révèlent une eau de bonne qualité bactériologique mais à teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité.

**La consommation d'eau demeure donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.**



## Conseil Municipal du 05 mars 2021

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

### 1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2020.**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2. **Approbation du compte administratif de la commune pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Maire pour l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 423 126.52 € et un excédent d'investissement de 300 401.70 €.

### 3. **Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2020.**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2020 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 423 126.52 € et un excédent d'investissement de 300 401.70 €.

### 4. **Approbation du compte administratif du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 61 898.61 € et un excédent d'investissement de 81 658.10 €.

### 5. **Approbation du compte de gestion du service de distribution d'eau potable pour l'année 2020.**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2020 semblable en tous points au compte administratif du Maire. Ce compte laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 61 898.61 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 81 658.10 €.

### 6. **Choix des entreprises qui réaliseront les travaux Route d'Ormoy-le-Davien.**

M. le Maire dit avoir reçu le complément de devis ainsi qu'un devis émanant de l'entreprise EUROVIA et en fait la lecture à l'assemblée délibérante; l'ensemble des devis de l'entreprise CABREMA s'élève à un montant de 34 017.22 € H.T soit 40 820.61 € TTC et le devis de l'entreprise EUROVIA à un montant de 32 227.80 € H.T soit 38 873.36 € TTC. M. le Maire indique que le devis du grillage émanant des Grillages de Pierrefonds s'élève à 1 842.50 € H.T soit 2 211 € TTC.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, par huit voix et une abstention (Jérôme Michel) décide :

-- de choisir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie Route d'Ormoy-le-Davien dont le devis s'élève à 32 227.80 € H.T soit 38 873.36 € TTC,

-- de prendre la société "les Grillages de Pierrefonds" dont le devis s'élève à 1 842.50 € H.T soit 2 211 € TTC,

-- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération d'investissement, et dit que ces dépenses seront inscrites au budget communal 2021 au compte 2151.

### 7. **Préparation du cahier des charges des espaces verts.**

M. le Maire dit qu'il va prendre contact avec plusieurs sociétés d'entretien d'espaces verts et leur soumettre le cahier des charges des espaces verts communaux que le conseil municipal a défini ce soir à savoir :

– Deux fauchages par an, du pré de la mairie, du talus devant le cimetière, des abords du pont de la RN2 et de ceux de la citerne à incendie de la RN2.

– Douze tontes par an pour toutes les surfaces en herbe,

– Gestion différenciée des trottoirs, tonte et fauchage,

– Entretien des caniveaux au moins deux fois par an,

– Les abords de la mare seront gérés par les membres du conseil.

## Questions diverses :

L'éclairage public fonctionne Route Nationale, le retour piéton éclaire fort. Des ajustements vont être faits pour trouver le bon équilibre lumineux. Le candélabre 4 faces au carrefour de la Route d'Ormoyle-Davien et de la place de la Route Nationale va être déplacé et installé à l'angle de la rue de la Houatte et de la Route Nationale. Un candélabre « Piano » prendra sa place afin d'être en harmonie avec les autres candélabres « Piano » de la Route Nationale.

La fibre optique est enfin déployée Route nationale et impasse des Rosiers: chaque habitant pourra se mettre en relation avec l'opérateur de son choix.

Le projet de plan local d'urbanisme a reçu un avis favorable de la part du bureau communautaire le 11 février 2021.

Les pieds de deux rambardes en fonte aux abords de la mare sont cassés. Un devis de réparation établi par « l'Atelier de Serrurerie Métallerie Décoratives » d'un montant de 280 € H.T soit 336 € TTC est validé par les conseillers. L'entreprise effectuera ces travaux dans les prochains jours.

Sébastien Abbou a demandé au cours de la dernière réunion concernant la mise en place des futures caméras de vidéo protection si les caméras à installer pouvaient être plus performantes que celles choisies en début d'opération. L'installateur lui a répondu favorablement et lui a dit que le coût en serait plus élevé. Il a été décidé que deux caméras seraient supprimées à la mare et rue de la Poste sans impact sur la sécurité de ces deux points pour compenser le coût supplémentaire des nouvelles caméras haute technologie.

Dans le cadre de la création d'un site INTERNET de la mairie, Nicolas Dubois présente au conseil quatre devis de webmasters dont les montants s'échelonnent de 1 200 € H.T à 4 500 € H.T. Le Conseil Municipal, décide unanimement de prendre le moins disant à savoir LAGOUACHE dont le devis s'élève à 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

Le président de l'association *Les ruches du Tillet*, Fabrice Huyet demande dans une lettre à ce que la municipalité participe financièrement à hauteur de 50 € par nid de frelons asiatiques détruit. Le Conseil Municipal prendra sa décision lors de la prochaine séance de conseil.

Véronique Chakhrit et Nicolas Dubois proposent d'organiser une journée citoyenne « village propre ». Les conseillers retiennent la date du samedi 27 mars de 10h à 12h et invitent les habitants de Gondreville à les rejoindre.

Nicolas Dubois fait part du problème d'un grand nombre de poissons et d'alevins dans la mare. Renseignement pris auprès du CPIE de l'Oise, ce grand nombre de poissons va mettre en danger les populations de batraciens dont les œufs vont être dévorés.

L'ONF va entreprendre entre 2021 et 2029 des travaux de restauration des landes et pelouses le long d'une partie du GR11 au carrefour des Bruyères et de 2 sentiers de randonnée pédestre. Des déviations temporaires de ces sentiers seront mises en place au fil des travaux d'abattage, de broyages de végétaux et de transport de déchets verts.

M. le Maire donne connaissance des questions de M. Dugain concernant la distance des épandages des habitations et le calendrier d'épandage ainsi que les réponses qu'il lui a adressées par mail. M. Bizouard rappelle qu'une partie des questions s'adresse à l'agriculteur et précise néanmoins que l'épandage des digestats se fera à 50 m des habitations principalement en février et mars et ajoute qu'il est difficile d'en donner un calendrier précis dans la mesure où les épandages dépendent des conditions climatiques. Le conseil municipal restera vigilant en ce qui concerne les problèmes d'odeurs.

Le Maire de Gondreville en Meurthe et Moselle propose un jumelage original entre les différentes communes portant le nom de Gondreville. Nicolas Dubois va prendre l'attache de M. le Maire de Gondreville de Meurthe et Moselle pour voir ce qui pourrait être envisagé.

Bernard Faucheux se propose de peindre le côté et le bâti du placard de la mairie. Les conseillers approuvent cette proposition.

## Trop de poissons dans la mare



Comme chaque année, l'arrivée du printemps s'accompagne de l'apparition des premières grenouilles dans la mare. Depuis fin janvier, les grenouilles brunes (grenouilles agiles et grenouilles rousses) ont discrètement rejoint la mare pour s'y reproduire. De nombreuses pontes sont déjà visibles.

Plus d'une centaine de poissons sont aussi présents, majoritairement des alevins. La présence en si grand nombre de ces poissons met en danger la survie des générations futures de grenouilles brunes, de tritons et de libellules dans notre mare. Par leur appétit carnassier, les poissons risquent de dévorer tous les œufs et tous les têtards et anéantiront la régénération de ces espèces.

Il est important de rappeler que les milieux de vie des poissons sont les lacs et les rivières, éventuellement les étangs. Notre mare est trop petite et son niveau d'eau trop bas l'été pour accueillir des poissons. Ils ne pourront survivre et auront, entre temps, dévoré les futures générations de batraciens et de libellules. En résumé, **NE METTEZ PAS DE POISSONS DANS LA MARE !**

Nous avons pris contact avec le CPIE de l'Oise qui nous conseille de prélever un maximum de poissons pour laisser une chance aux batraciens. Nous cherchons donc une solution auprès des clubs de pêche des alentours pour les pêcher et les relâcher dans un milieu qui sera plus propice au développement de chacun.

## Les origines de notre village

Les fouilles archéologiques réalisées lors du chantier de la déviation de la RN2 ont livré quelques uns des secrets de l'histoire de Gondreville. Outre l'existence d'un camp de prisonniers durant la seconde guerre mondiale, des traces plus anciennes ont été révélées. Elles remontent à l'Antiquité et au Haut Moyen-Age et nous renseignent sur l'origine probable de notre village.

Les fouilles ont en effet mis au jour sur les de La Braze et du Fond Grand Pierre, aujourd'hui traversés par la déviation, deux sites d'occupation qui se sont succédés sans toutefois se suivre. 200 ans les séparent.

La première de ces occupations est d'époque gallo-romaine, elle débute au I<sup>er</sup> siècle de notre ère et se termine au cours du II<sup>e</sup> siècle. Il s'agit probablement d'une structure agricole s'étendant sur environ 2,5 ha. Les fouilles, qui n'ont pas pu dégager toute la zone d'occupation, ont révélé l'existence de terres cultivées découpées en parcelles, de quelques fosses, de trois celliers pour entreposer les récoltes, de fours et de quelques bâtiments sur poteaux. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer précisément les activités qui y étaient pratiquées, pas plus que le type de cultures.

La deuxième occupation est plus dense et remonte à l'époque mérovingienne. Elle commence au Ve siècle et s'étend jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. C'est entre le VI<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècle que l'occupation est la plus importante. Au total plus de 125 structures ont été mis au jour sur une surface de 1,5ha. Il s'agit de plusieurs groupes d'habitation et de bâtiments d'activité aux formes variées qui s'organisent autour d'un chemin central. Leur taille varie d'un peu plus de 4m<sup>2</sup> à 210m<sup>2</sup>. Ces bâtiments servaient probablement d'habitation, de lieu de stockage des récoltes et d'hivernage pour le bétail et d'atelier d'artisanat. Différents fours à pain, individuels et collectifs, ont été découverts ainsi que d'autres fours qui devaient servir à sécher le grain et au petit artisanat comme la confection de perles de verre ou l'aiguisage des outils. On y pratiquait l'élevage de vaches, chèvres, moutons et cochons et on y cultivait les blés, seigle et pois.



## Brèves

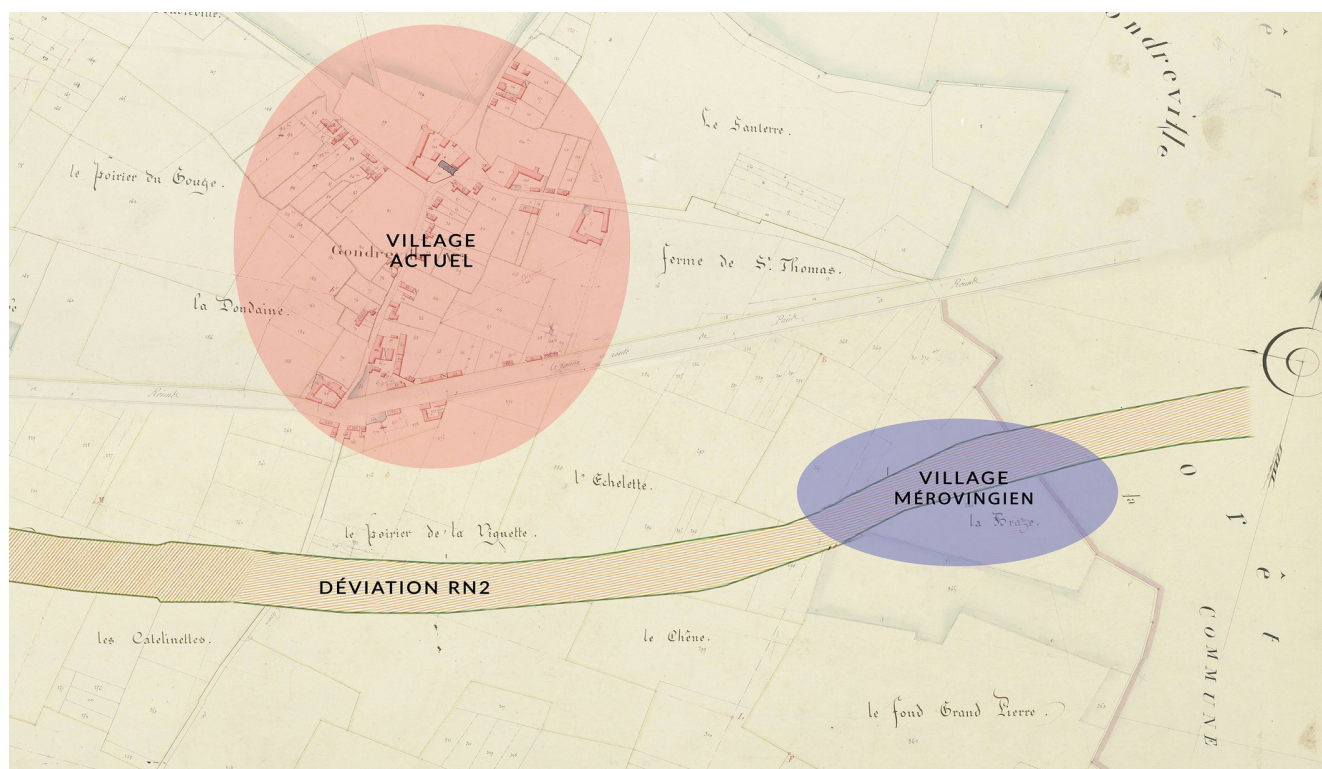
Le garde-corps qui entoure la mare s'est détérioré durant l'hiver. Deux poteaux ont cédé à leur base. Ils ont été réparés et renforcés.

Si vous aviez noté que la sonnerie du clocher ne sonnait plus correctement les heures, sachez que c'est réparé. Une pièce du dispositif a été changée, elle fonctionne à nouveau... comme une horloge !

Une journée citoyenne de nettoyage des abords de l'ancienne route nationale devait être organisée à la fin du mois de mars. En raison de la situation sanitaire défavorable, elle est reportée à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés.



A partir du IXe siècle l'occupation diminue et finit par disparaître totalement sans que l'on puisse l'expliquer aujourd'hui. La question du lien avec le village actuel reste entière : est-ce que le village du Fond Grand Pierre s'est déplacé pour venir occuper l'emplacement du village d'aujourd'hui ou s'est-il regroupé avec un autre ensemble de bâtiments qui existait à la même époque sur le site actuel du village ? Bien que la seconde hypothèse soit la plus probable, les fouilles n'ont pas permis de répondre à cette question.



Carte

présentant l'emplacement du village mérovingien et du village actuel

Et le nom Gondreville, que nous apprend-il ? Comme beaucoup de nom de lieux en -ville et en -court, l'origine remonte à l'époque mérovingienne. Ces lieux sont plus nombreux au nord de la Loire, dans la zone d'implantation des Francs et sont donc d'origine germanique. Les suffixes -ville et -court sont synonymes, ils désignent tous les deux un *domaine rural*. Les Francs avaient pour habitude d'y accoler le nom de celui à qui appartenait ce domaine rural. Gondreville était donc le *domaine rural de Gonderic* ou Gondericus qui était une adaptation du nom germanique Gunther ou Gunthar. Le nom latin de Gondreville, que l'on retrouve dans certains textes du Moyen-Age, était d'ailleurs *Gontherivilla* ou *Guntherii Villa*.

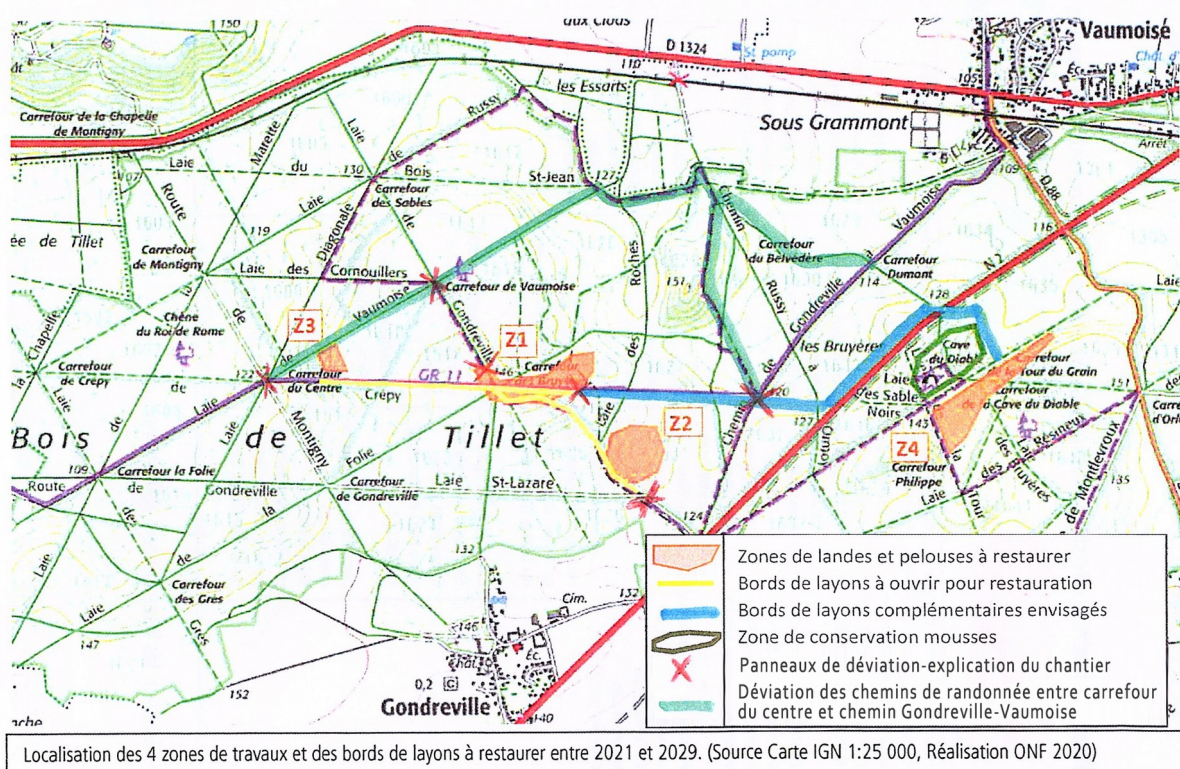
Les découvertes faites lors des fouilles, tout autant que ce raconte le nom du village, témoignent donc d'une origine bien lointaine de notre village. Bien qu'il y ait eu les prémices d'une occupation à l'époque gauloise, c'est plus certainement au début du Moyen-Age que Gondreville trouve son origine, à l'époque de la dynastie incarnée par Clovis, les mérovingiens. C'est en tout cas les conclusions que l'on peut tirer des connaissances actuelles. D'autres découvertes permettront peut-être un jour de lui trouver une origine plus ancienne.

## Travaux de restauration des landes du bois de Tillet

L'ONF entreprend des travaux de restauration des landes et des pelouses du bois de Tillet. Ces travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2029, pourront avoir un impact sur la fréquentation du site. On vous en dit un peu plus. Le Bois de Tillet est un site unique de la forêt de Retz. Son paysage de landes et de pelouses sur sable est devenu rare en Picardie. Des inventaires naturalistes ont mis en évidence l'importance de ce site pour la biodiversité de la forêt de Retz. Toutefois cette biodiversité ne subsiste aujourd'hui que sur des espaces très réduits. Le couvert forestier progressant année après année, les zones de landes et de pelouses diminuent et sont aujourd'hui menacées de disparition. L'ONF a donc décidé d'intervenir pour étendre la surface de landes et de pelouses au détriment de la surface boisée. Les travaux qui viennent de débuter concernent les zones du carrefour des bruyères, les carrefours du centre et de la Cave du Diable et la laie de Crépy. Ils seront en grande partie terminés en 2023 mais ces zones feront l'objet d'un entretien particulier jusqu'en 2029. Voici le planning prévisionnel des interventions :

2021	2022	2023	2024 à 2029
Circulation d'engins de chantier en HIVER au carrefour des Bruyères (Z1)	Circulation d'engins de chantier en HIVER au carrefour du centre et carrefour de la Cave du Diable (Z3 et Z4)	Circulation d'engins de chantier en HIVER sur la zone 2	<i>Sur une ou plusieurs zones :</i>
Circulation d'engins de chantier en ÉTÉ au carrefour des Bruyères (Z1)	Circulation d'engins de chantier en HIVER sur la Laie de Crépy (trait jaune, voire bleu)	Circulation d'engins de chantier en HIVER sur la Laie de Crépy (trait jaune, voire bleu)	<i>Quelques jours de circulation d'engins de chantier en HIVER au carrefour des Bruyères (Z1) ou quelques jours d'intervention traction animale en JUIN + SEPTEMBRE</i>
Circulation d'engins de chantier en SEPTEMBRE au carrefour des Bruyères (Z1)	Circulation d'engins de chantier en ÉTÉ au carrefour du centre et carrefour de la Cave du Diable (Z3 et Z4)	<i>Quelques jours de circulation d'engins de chantier en HIVER au carrefour des Bruyères (Z1) ou quelques jours d'intervention traction animale en JUIN + SEPTEMBRE</i>	<i>Quelques jours de circulation d'engins agricoles sur les 4 zones entre OCTOBRE et MARS + fauche des layons en jaune et bleu si besoin</i>
	Circulation d'engins de chantier en JUILLET sur la Laie de Crépy (trait jaune, voire bleu)	Circulation d'engins de chantier en ÉTÉ sur la zone 2	
	Circulation d'engins de chantier en SEPTEMBRE au carrefour du centre et carrefour de la Cave du Diable (Z3 et Z4)	Circulation d'engins de chantier en JUILLET sur la Laie de Crépy (trait jaune, voire bleu)	<i>* En Italique, les interventions d'entretien dépendantes de la reprise de la végétation concurrente</i>
		Circulation d'engins de chantier en SEPTEMBRE sur la zone 2	

Ces travaux auront un impact sur la circulation du public aux abords des sites concernés. Le GR11 ainsi que les chemins de randonnée entre le carrefour du centre et le chemin Gondreville-Vaumoise seront impactés par le passage d'engins d'abattage, de broyage de végétaux et le transport de déchets verts. Des déviations temporaires pourront être mises en place. Vous trouverez ci-dessous un plan des différentes zones concernées par les travaux de restauration ainsi que les éventuelles déviations. Enfin des panneaux d'information seront mis en place aux abords des sites concernés.



Historiquement, une partie de ce que nous appelons aujourd'hui le bois de Tillet n'était pas boisé. Ce n'était qu'une lande principalement peuplée de sable, de blocs de gré et de bruyères. Il n'est pas rare de trouver sur les cartes et dans les textes anciens la mention du *désert des bruyères* ou du *désert de la Tour du Grain*. En 1818, la famille de Maintenant, propriétaire du château au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle, y faisait encore paître un cheptel de 150 moutons espagnols, des mérinos. C'est au cours du 19<sup>e</sup> siècle que de nombreux arbres ont été plantés pour devenir le paysage que nous connaissons aujourd'hui. Le choix des pins a été retenu en raison de l'acidité et de la faible fertilité des sols des landes, ce que l'on appelle de la *terre de bruyère*. Comme en Gascogne, là où rien ne voulait pousser le pin a résisté.